

ACAM – CENTRE D'EXAMEN FEDERAL EXAMEN THEORIQUE

APPEL A VOLONTAIRES SURVEILLANTS D'EXAMEN

Chèr(e)s adhérent(e)s,

La DGAC a décidé de donner délégation à des entités qualifiées pour l'organisation des examens théoriques non professionnels, comme les théoriques du PPL et du LAPL. Dans ce cadre, la FFA a été reconnue comme entité qualifiée et a sollicité l'ACAM via le CRA 12 pour être centre d'examen.

Pour cela, nous devons disposer de plusieurs surveillants (DEUX au moins, idéalement QUATRE) bénévoles. Leur tâche consistera à assurer la surveillance des examens dans notre salle de réunion, pendant des sessions d'une durée de l'ordre de quatre trente à cinq heures, en semaine ou en week-end. L'ACAM établira la planification selon leurs disponibilités.

Les conditions à remplir et les dispositions pratiques (formation, remboursement de frais, etc.) sont détaillées en annexe de ce message.

Si la FFA homologue nos installations et notre organisation, les premières sessions d'examen pourraient se tenir à partir début décembre 2023. Le rythme des sessions ne devrait pas dépasser une fois par mois ou tous les deux mois.

C'est ici l'occasion de marquer votre intérêt pour le maintien, voire le développement de notre activité d'aviation légère et sportive.

Si vous souhaitez participer à cette action et vous déclarer volontaire, contactez notre secrétaire général, Robert FARGIER, dès que possible, dans le courant de ce mois de septembre, à son adresse mail secretairegeneral@aeroclub-acam.org

Un grand merci par avance, et bons vols à tous !

Le Président

Alain SEGUIN

Condition d'éligibilité pour devenir surveillant de centre d'examens de l'entité qualifiée FFA

Le surveillant est la personne en charge de la surveillance, en salle, des candidats aux examens théoriques sur ordinateur.

Qualités

Il doit avoir les qualités requises suivantes :

- Il est licencié FFA avec ou sans expérience aéronautique, ou est une personne désignée par l'Entité Qualifiée FFA dont l'expérience professionnelle ou fédérale lui permet d'assurer les fonctions de surveillant d'examens,
- Il possède les compétences informatiques nécessaire : consultation internet, connexion à un espace sécurisé avec code d'accès.
- Il est disponible pendant les sessions d'examen (de 5 heures maximum)
- Il effectue sa mission à titre bénévole, et rend ainsi un service à l'ensemble de la communauté aéronautique. Des frais de déplacement et/ou de repas peuvent lui être accordés selon un barème prédéfini par la FFA.

Engagement

- Le surveillant s'engage de façon stable et durable pour assurer leurs missions, et s'acquitte de celles-ci avec la plus grande intégrité professionnelle et la plus haute compétence technique possibles.
- Il signe une charte de confidentialité avec l'EQ FFA.
- Il est informé de leur rôle et responsabilités.
- Il ne répond à aucune pression ni incitation de quelque type que ce soit, en particulier de nature financière, susceptibles d'affecter leurs jugements et décisions
- Il agit sous l'autorité du Permanent FFA SMILE EXAMENS.
- Il est chargé de la mise en œuvre pratique des dispositions de leur domaine d'activités dans le strict respect des consignes fixées par le Permanent FFA SMILE EXAMENS dans le cadre de l'accréditation de l'Entité Qualifiée FFA.
- Il a la connaissance, via le Permanent FFA SMILE EXAMENS, des règles et procédures qui concernent l'exercice de leurs tâches.
- Il est garant de la confidentialité des questions de la base de données.
- Il a reçu au préalable ont reçu au préalable une formation relative à la mise en œuvre de SMILE EXAMENS, à l'utilisation de l'outil EOLE et à leurs responsabilités.
- Le surveillant d'examens s'engage sur l'honneur avec la FFA, au travers d'une convention :
 - à respecter le manuel d'organisation et les documents associés, ainsi que les dispositions réglementaires en vigueur,
 - à respecter tous les points de l'engagement sur l'honneur du surveillant d'examens,
 - à une impartialité vis à vis de leur domaine d'activité « examens »,
 - à ne pas recevoir de rémunération directe ou indirecte fonction des activités liées à leur domaine d'activité « examens ».

Opérations

- Chaque surveillant supervise les examens théoriques de 5 candidats maximum.
- La planification est du ressort du centre d'examen. Toutes les opérations (inscription des participants, suivi, gestion des sessions, etc.) sont effectuées depuis le site web de la FFA spécialement dédié SMILE EXAMENS.